

Arrêté temporaire n° 25-A3-T-04277

Portant réglementation de la circulation  
D34 du PR 33+605 au PR 36+509

Le Président du Conseil départemental  
Le Maire de la commune de CHATEAUGIRON

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu l'arrêté n° A-DG-AJ-2024-071 du Président du Conseil départemental en date du 15 octobre 2024 donnant délégation de signature à Régis GROUSSARD, adjoint au chef de service, en charge des routes au sein de l'agence départementale du Pays de Vitré,  
Considérant que les travaux de rechargement de la chaussée en ESU nécessitent la fermeture à la circulation publique **de jour comme de nuit** de la D34 du PR 33+605 au PR 36+509 (CHATEAUGIRON) situés en et hors agglomération.

## **ARRÊTENT**

### **Article 1**

À compter **du 16/06/2025** (8h00) **et jusqu'au 11/07/2025** (17h00), la circulation des véhicules est interdite sur la D34 du PR 33+423 au PR 36+964 (CHATEAUGIRON) situés en et hors agglomération. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux riverains, **quand la situation le permet.**

**Les usagers concernés par cette interdiction pourront suivre l'itinéraire suivant dans les deux sens de circulation**

**Déviations Châteaugiron - Ossé (Châteaugiron)**

### **Article 2**

#### **Déviations N°1**

Une déviation est mise en place tous les jours pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes D34 au PR 34+0419 (CHATEAUGIRON) situé hors agglomération

### **Article 3**

#### **Déviations N°2**

Une déviation est mise en place tous les jours pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes C217 - C227 et C229 (CHATEAUGIRON) située en agglomération

### **Article 4**

#### **Déviations N°3**

Une déviation est mise en place tous les jours pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes du carrefour giratoire C217J367 et poursuivre la C227 direction La Guerche de Bretagne (CHATEAUGIRON) située en et hors agglomération

## **Article 5**

### **Déviatiion N°4**

Une déviation est mise en place tous les jours pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes D32 au PR 8+557 (CHATEAUGIRON) situé hors agglomération

## **Article 6**

### **Déviatiion N°5**

Une déviation est mise en place tous les jours pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes D463 du PR 30+0688 au PR 28+0146 (CHATEAUGIRON) situés hors agglomération

## **Article 7**

### **Déviatiion N°6**

Une déviation est mise en place tous les jours pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte les voies suivantes D93 du PR 7+939 au PR 5+829 (CHATEAUGIRON) situés en et hors agglomération

## **Fin de déviation**

## **Article 8**

La signalisation réglementaire doit être conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière. La pose de cette déviation sera gérée par le centre d'exploitation de Janzé en charge de la voirie.

## **Article 9**

Les dispositions définies par le présent arrêté prennent effet le jour de la mise en place de la signalisation.

## **Article 10**

Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Directeur Général des Services Départementaux, Le Maire de la commune de CHATEAUGIRON, le Commandant du Groupement de Gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Le \_\_\_\_\_

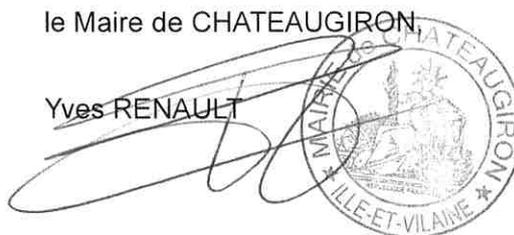
Pour le Président et par délégation  
l' Adjoint au chef de service Routes et bâtiments de  
l'agence départementale de Vitré,

Régis GROUSSARD

Le 20 MAI 2025

le Maire de CHATEAUGIRON,

Yves RENAULT



**Voie et délais de recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - Hôtel du Département, 1 avenue de la Préfecture 35042 Rennes Cedex - dans le délai de 2 mois à compter de sa notification. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte CS 44416 35044 Rennes Cedex ou par l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) – dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Règlement général sur la protection des données (RGPD)**

Cet acte de voirie fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel dont vous trouverez le détail sur le site internet du Département à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.fr/autorisationsdevoirie>.

COMMUNES DE CHATEAUGIRON et OSSÉ

RD 34

du PR 33+605 au PR 36+509

REPROFILAGE GE et ENDUIT SUPERFICIEL

TRAVAUX

Domloup  
Châteaugiron  
Osse  
Saint-Aubin  
du Pavail

Zone Travaux

Déviation OSSÉ vers CHATEAUGIRON dans les deux sens

